

## **Compte-rendu du Conseil communal de Saint-Josse-ten-Noode du 02/10/2017.**

Séance ouverte à 19h15 sous la présidence de monsieur le Bourgmestre, Emir Kir.

### Présents / Aanwezig :

Emir Kir, Bourgmestre-Président/Burgemeester-Voorzitter ;  
Mohamed Azzouzi, Eric Jassin, Mohammed Jabour, Kadir Özkonakci, Nezahat Namli, Philippe Boïketé, Béatrice Meulemans, Échevin(e)s/Schepenen ;  
Abdesselam Smahi, Geoffroy Clerckx, Dorah Ilunga Kabulu, Abdullah Mohammad, Ahmed Medhoune, Julie De Pauw, Zoé Genot, Halil Disli, Döne Daygaran, Serob Muradyan, Ahmed Mouhssin, Mustafa-Alperen Ozdemir, Luc Frémal, Thierry Balsat, Pauline Warnotte, Veerle Vandenabeele, Gabriella Mara, Conseillers communaux/Gemeenteraadsleden ;  
Patrick Neve, Secrétaire communal/Gemeentesecretaris.

### Excusés / Versontschuldigd :

Touria Laaraj, Cevdet Yildiz, Frédéric Roekens, Derya Bulduk, Conseillers communaux/Gemeenteraadsleden.

*Par tirage au sort, Monsieur Smahi est le premier à voter, en cas de vote.*

*Monsieur Mouhssin demande à Monsieur le Président l'autorisation de filmer la séance du Conseil tout en filmant. Monsieur le président demande à Monsieur Mouhssin de cesser.*

*Monsieur Mouhssin demande pourquoi la première partie d'intervention ayant pour objet le fonctionnement du service de la jeunesse a été mise à huis clos dans la mesure où celle-ci ne relève pas de personnes, contrairement à la seconde partie.*

*Monsieur le président rappelle que lorsqu'une procédure disciplinaire est en cours, des principes tels que le droit à la défense et le devoir d'impartialité doivent être respectés, qu'il ne répondra donc pas à la première partie, mais bien à la seconde, à huis clos.*

*Monsieur Clerckx souligne qu'il se trouve dans le texte de monsieur Mouhssin des questions générales ne concernant pas précisément des personnes au sein du service, questions auxquelles il pourrait être répondu en séance publique.*

*Monsieur le président accepte que monsieur Mouhssin pose les questions ne portant pas sur des personnes, mais bien sur le service en séance publique.*

*Monsieur Balsat posera deux questions d'actualité : une sur le fonctionnement du service jeunesse (point 27) et l'autre sur la gestion du stationnement (point 28).*

*Madame Warnotte complétera la question de monsieur Balsat sur le stationnement.*

*Monsieur Clerckx a une remarque sur le compte-rendu du Conseil du mois précédent. Celui-ci le trouve incomplet. Notamment, monsieur Clerckx a interpellé monsieur le président, celui-ci a ensuite répondu et la réponse à la réponse manque. Monsieur le président accusait monsieur Clerckx de le traiter de communiste, monsieur Clerckx démentait cette accusation dans sa réponse. Monsieur Clerckx souhaite des comptes-rendus plus complets, voire extensifs.*

*Monsieur Mouhssin posera une question orale sur le bâtiment sis 9 rue de l'Union (point 29) et une autre relative à l'accès au Conseil Communal (point 32) suite à l'incident ayant eu lieu à l'entrée de la commune juste avant le Conseil. Monsieur Mouhssin souhaiterait savoir si une liste de personnes interdites d'accès au Conseil Communal existe.*

*Monsieur le président —s'il y a eu un incident— invite la victime à porter plainte.*

*Monsieur Balsat souhaite se joindre à la question de Monsieur Mouhssin.*

*Madame Genot posera une question d'actualité quant à la politique d'accompagnement de l'interdiction des sacs plastiques décidée par le gouvernement bruxellois (point 30).*

*Madame Vandenabeele posera une question d'actualité sur le bien-être animal (point 31).*

## **1. Communication. Mededeling.**

Prise d'acte / Acteneming

## **2. Procès-verbal de la séance du conseil communal du 04.09.2017 – Approbation. Proces-verbaal van de Gemeenteraadszitting van 04.09.2017 - Goedkeuring.**

**M. Neve :** Lecture des décisions du conseil communal du 04.09.2017.

*Oui/Ja :*

*Mohamed Azzouzi, Eric Jassin, Mohammed Jabour, Kadir Özkonakci, Nezahat Namli, Philippe Boïketé, Béatrice Meulemans, Abdesselam Smahi, Geoffroy Clerckx, Dorah Ilunga Kabulu, Abdullah Mohammad, Ahmed Medhoune, Zoé Genot, Halil Disli, Döne Dagyarar, Serob Muradyan, Ahmed Mouhssin, Luc Fremal, Thierry Balsat, Pauline Warnotte, Veerle Vandenabeele, Gabriela Mara, Emir Kir*

*Approuvé - Aangenomen*

**3. Acquisition immobilière; rue de la Rivière, n° 8 à 1210 Saint-Josse-ten-Noode; décision d'acquisition. Aankoop van het onroerend goed ; Rivierstraat, nr 8 ten 1210 Sint-Joost-ten-Noode; aankoop beslissing.**

**Monsieur Mouhssin :** Vous avez fait appel à un expert géomètre privé plutôt qu'au comité d'acquisition, quelle en est la raison ?

**Monsieur le président :** Lorsque ledit comité est débordé, il nous autorise exceptionnellement à faire appel au privé.

*Monsieur Mouhssin demande à obtenir la preuve de ceci, Monsieur le Président accède à la demande et propose de faire parvenir cela ultérieurement.*

*Monsieur Balsat se félicite du prix d'acquisition qui semble à l'avantage de la commune et s'inquiète que le propriétaire n'ait eu à subir l'une ou l'autre pression pour vendre à ce prix. Il prévient qu'il mènera enquête à ce sujet.*

*Oui/Ja :*

*Mohamed Azzouzi, Eric Jassin, Mohammed Jabour, Kadir Özkonakci, Nezahat Namli, Philippe Boïketé, Béatrice Meulemans, Abdesselam Smahi, Geoffroy Clerckx, Dorah Ilunga Kabulu, Abdullah Mohammad, Ahmed Medhoune, Zoé Genot, Halil Disli, Döne Dagyarar, Serob Muradyan, Ahmed Mouhssin, Luc Fremal, Thierry Balsat, Pauline Warnotte, Veerle Vandenabeele, Gabriela Mara, Emir Kir*

*Approuvé - Aangenomen*

**4. Convention prise entre l'État fédéral et la Commune de Saint-Josse-ten-Noode prévue par l'arrêté royal du 28 janvier 2014 sur la médiation dans le cadre des sanctions administratives communales. Overeenkomst tussen de federale Staat en de Gemeente Sint-Joost-ten-Node voorzien door het koninklijk besluit van 28 januari 2014 betreffende de bemiddeling in het kader van de gemeentelijke administratieve sancties.**

**Madame Warnotte :** Une collaboration avec Schaerbeek et Evere est prévue, il y a dès lors lieu de mettre ce fonctionnaire à leur disposition. Pourrait-on nous communiquer les termes de l'accord passé ?

**Monsieur le président :** Des échanges de courrier ont eu lieu avec la commune de Schaerbeek, je vous tiendrai au courant de l'état d'avancement du dossier.

**Madame Warnotte :** N'avions-nous pas déjà un fonctionnaire ? D'après le dossier, il s'agit d'un renouvellement.

**Monsieur le président :** Nous avons déjà un fonctionnaire et la commune de Schaerbeek pas.

*Oui/Ja :*

*Mohamed Azzouzi, Eric Jassin, Mohammed Jabour, Kadir Özkonakci, Nezahat Namli, Philippe Boïketé, Béatrice Meulemans, Abdesselam Smahi, Geoffroy Clerckx, Dorah Ilunga Kabulu, Abdullah Mohammad, Ahmed Medhoune, Zoé Genot, Halil Disli, Döne Dagyarar, Serob Muradyan, Ahmed Mouhssin, Luc Fremal, Thierry Balsat, Pauline Warnotte, Veerle Vandenabeele, Gabriela Mara, Emir Kir*

*Approuvé – Aangenomen*

Julie De Pauw entre en séance / treedt in zitting.

**5. Retrait des communes flamandes de l'intercommunale Vivaqua et achèvement du processus de fusion par absorption entre Vivaqua et Hydrobru. Uittreding van de Vlaamse gemeenten uit de intercommunale Vivaque en voltooiing van het fusieproces door overneming van Hydrobru door Vivaqua.**

**Madame Genot :** Comme vous le savez, dans d'autres communes, cette occasion a été saisie afin d'envoyer un message de bonne gouvernance à cette grosse intercommunale de gestion des eaux. C'est à cette fin que je vous ai envoyé ma proposition d'amendement. Les souhaits sont les suivants :

1. De disposer dans les 2 ans d'une comptabilité analytique suffisamment claire et transparente, permettant le respect des prescrits légaux régionaux (établissement du coût-vérité de l'eau) et garantissant une imputation raisonnable et lisible des différents postes et des différents métiers de l'entreprise.
2. De créer un Comité d'audit permanent composé pour moitié d'experts indépendants et pour moitié de délégués des communes. Les communes fondatrices non représentées au Conseil de gérance sont représentées de droit au Comité d'audit. Le mandat au comité d'audit est à titre gratuit pour les mandataires publics.
3. De présenter une charte de bonne gouvernance à la prochaine AG.

Nous proposons également d'adjoindre le texte suivant :

Le conseil communal décide de lier un vote positif en faveur des points inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée générale de Vivaqua du 29/09/2017 à la réception par la commune de Schaerbeek d'une délibération du CA de VIVAQUA s'engageant à exécuter les points repris ci-dessous :

1. Réformer la composition du Conseil de Gérance de sorte que tous les partis démocratiques représentés aux Conseils d'administration des deux intercommunales

- Vivaqua et Hydrobru y soient représentés.
2. Limiter les rémunérations et jetons de présence.
  3. Supprimer les comités de concertations régionaux.
  4. Supprimer dès la fusion le comité d'accompagnement de la fusion.
  5. Rendre publics les rémunérations et avantages dont bénéficient les membres du conseil d'administration.
  6. Prévoir la rétrocession au profit de la maison-mère de toute rémunération perçue par un membre du management au sein d'une filiale suite à l'exercice d'un mandat dans un organe de gestion de celle-ci.
  7. Prévoir un plan d'alignement progressif des grilles barémiques des fonctions dirigeantes sur celles pratiquées pour les mandataires des OIP et de la fonction publique régionale.
  8. Assurer une publicité en ligne des décisions des réunions de l'Assemblée générale.
  9. Une fois la fusion réalisée entre VIVAQUA et HYDROBRU, présenter une comptabilité séparée entre d'une part les services qu'elle délivre (production, distribution, fourniture et assainissement) aux communes associées et d'autre part les services commerciaux qu'elle délivre à des communes ou organismes tiers. L'objectif étant de converger entre le prix de l'eau qu'elle produit pour des tiers et le prix de l'eau qu'elle produit pour les communes associées.

**Monsieur le président :** Votre proposition étant arrivée fort tard, je propose que l'on remette un avis avec des réserves et que l'on tienne une réunion des commissions réunies à ce sujet. Il y a des choses intéressantes dans votre proposition.

**Monsieur Clerckx :** La bonne gouvernance, c'est également au niveau du Conseil communal. Vous nous demandez de prendre position et de mandater des représentants pour une assemblée générale qui a déjà eu lieu.

**Monsieur le président :** Les propositions de bonne gouvernance sont adressées à la nouvelle entité, il y a dès lors lieu de les émettre avant la fin de l'année, nous sommes dans les temps.

*Monsieur le président propose d'aborder le sujet lors de la commission réunie prévue le 11 octobre et d'émettre aujourd'hui un avis sous réserve.*

Le point est adopté sous réserve de définir des recommandations pour la nouvelle intercommunale.

Une réunion des commissions réunies sera organisée le mercredi 11 octobre 2017 afin d'en débattre.

*Oui/Ja :*

*Mohamed Azzouzi, Eric Jassin, Mohammed Jabour, Kadir Özkonakci, Nezahat Namli, Philippe Boïketé, Béatrice Meulemans, Abdesselam Smahi, Geoffroy Clerckx, Dorah Ilunga Kabulu, Abdullah Mohammad, Ahmed Medhoune, Julie De Pauw, Zoé Genot, Halil Disli, Döne Dagyarar, Serob Muradyan, Ahmed Mouhssin, Luc Fremal, Thierry Balsat, Pauline Warnotte, Veerle Vandenabeele, Gabriela Mara, Emir Kir*

*Approuvé - Aangenomen*

**6. Service Rénovation Urbaine ; Contrat de Quartier Durable « Axe Louvain » ; Opérations 1.1, 1.2, 1.3, 1.3a, 2.2 : « Îlot Cudell » ; Signature du Protocole d'accord avec Beliris. Dienst voor Stadsvernieuwing ; Duurzame Wijkcontract « As Leuven » ; Operaties 1.1, 1.2, 1.3, 1.3a, 2.2 : « Huizenblok Cudell » ; Ondertekening van het Protocolakkoord met Beliris.**

*Le point est retiré et postposé au prochain Conseil Communal.*

**7. Convention 2017 entre la commune et le Forum belge pour la Prévention et la Sécurité Urbaine. Overeenkomst tussen de gemeente en het Belgisch Forum voor de Preventie en de Veiligheid in de Steden.**

**Madame Warnotte :** Je vois dans la convention (article 2) que le montant sera ensuite indexé, mais le mécanisme d'indexation n'est pas précisé.

*Monsieur le président propose de se renseigner à ce sujet.*

**Monsieur Clerckx :** Pourquoi la Région ne subsidie plus ?

*Monsieur le président n'a pas d'explication à ce sujet, il y aurait lieu de poser la question à qui de droit.*

*Oui/Ja :*

*Mohamed Azzouzi, Eric Jassin, Mohammed Jabour, Kadir Özkonakci, Nezahat Namli, Philippe Boïketé, Béatrice Meulemans, Abdesselam Smahi, Geoffroy Clerckx, Dorah Ilunga Kabulu, Abdullah Mohammad, Ahmed Medhoune, Julie De Pauw, Zoé Genot, Halil Disli, Döne Dagyarar, Serob Muradyan, Ahmed Mouhssin, Luc Fremal, Thierry Balsat, Pauline Warnotte, Veerle Vandenabeele, Gabriela Mara, Emir Kir*

*Approuvé - Aangenomen*

**8. Marchés publics de travaux, de fournitures et de services ; dispositions légales ; délégation de pouvoirs (budget ordinaire). Overheidsopdrachten van werken, leveringen en diensten; wettelijke bepalingen; bevoegdheidsdelegatie (gewone begroting).**

**Madame Warnotte :** Je m'inquiète, car il est fait mention, dans la décision et dans l'analyse, d'une ordonnance du 22 juin 2017 que modifie la nouvelle loi communale.

Ordonnance que je n'ai pas trouvée, ni dans le dossier, ni sur le site du moniteur. Sauf erreur de ma part, un paragraphe 4 est ajouté à l'article 234 de la nouvelle loi communale. Paragraphe qui, jusqu'à présent, à tout le moins dans la version publiée au moniteur belge, n'existe pas. Je suis ennuyée, car cette délégation de pouvoir est basée sur un article que je n'ai pas pu lire.

**Monsieur le président :** Il s'agit de l'ordonnance du 27 juillet et non du 22 juillet.

*Madame Warnotte demande si il est possible de reporter le point à la fin de la séance afin qu'elle puisse prendre connaissance du texte. Monsieur le président accède à la demande.*

(voir pages 31 et 34)

**Oui/Ja :**

*Mohamed Azzouzi, Eric Jassin, Mohammed Jabour, Kadir Özkonakci, Nezahat Namli, Philippe Boïketé, Béatrice Meulemans, Abdesselam Smahi, Geoffroy Clerckx, Dorah Ilunga Kabulu, Abdullah Mohammad, Ahmed Medhoune, Julie De Pauw, Zoé Genot, Halil Disli, Döne Dagyan, Serob Muradyan, Ahmed Mouhssin, Luc Fremal, Thierry Balsat, Pauline Warnotte, Veerle Vandenabeele, Gabriela Mara, Emir Kir*

*Approuvé - Aangenomen*

## **9. Information des décisions relatives aux articles 234 alinéa 3 et 236 de la Nouvelle Loi Communale. Kennisgeving van de beslissingen betreffende artikelen 234 lid 3 en 236 van de Nieuwe Gemeentewet.**

**Oui/Ja :**

*Mohamed Azzouzi, Eric Jassin, Mohammed Jabour, Kadir Özkonakci, Nezahat Namli, Philippe Boïketé, Béatrice Meulemans, Abdesselam Smahi, Geoffroy Clerckx, Dorah Ilunga Kabulu, Abdullah Mohammad, Ahmed Medhoune, Julie De Pauw, Zoé Genot, Halil Disli, Döne Dagyan, Serob Muradyan, Ahmed Mouhssin, Luc Fremal, Thierry Balsat, Pauline Warnotte, Veerle Vandenabeele, Gabriela Mara, Emir Kir*

*Prise de connaissance – Kennisneming.*

## **10. Maison de la Famille asbl ; garantie de la Commune de Saint-Josse-ten-Noode ; caution solidaire 2017-2018 ; prolongation.**

**Madame Genot :** La maison de la Famille a déjà eu des problèmes de trésorerie par le passé et nous avons déjà accordé un prêt afin d'éviter les amendes importantes infligées par l'ONSS suite aux retards dans le paiement des cotisations. J'ai l'impression que la situation ne change pas et que nous payons encore de telles amendes pour n'avoir pas honoré en temps et en heure les cotisations ONSS. Lorsque je lis le rapport de la comptable fiscaliste, il me semble alarmiste. La ligne budgétaire

ONSS passe de 120.000 à 174.000 euros, j'ai l'impression d'observer une dégradation de la situation.

**Monsieur le président :** Le problème est essentiellement un problème de *cash flow*. Le versement des subsides —dont la dotation communale— arrive en fin d'année. En plus de la dotation, la commune met à disposition des bâtiments, du matériel roulant et du personnel. Ce qui aide la maison de la Famille, c'est d'obtenir rapidement la dotation, c'est pour cela que nous espérons passer avec le budget le mois prochain.

**Madame Genot :** Qu'est-ce qui explique que le budget ONSS augmente ? La dernière ligne de crédit n'a pas suffi ou a-t-on engagé du personnel ?

**Monsieur le président :** La maison de la famille dépend uniquement de la COCOF et nous venons en appui, en mettant notamment du personnel à disposition tel que des chauffeurs ou du matériel roulant. La situation n'est pas encore confortable, c'est ce qui ressort aujourd'hui du bilan. Nous allons faire un effort afin que le budget soit voté au plus vite afin qu'en début d'année, nous puissions faire le versement de la dotation communale afin d'éviter les intérêts de retard que vous mentionnez.

**Monsieur Mouhssin :** Nous mettons du personnel à la disposition de la maison de la famille ?

**Monsieur le président :** Oui, depuis toujours.

**Monsieur Mouhssin :** Je ne suis pas certain que nous puissions procéder de la sorte. Pourriez-vous nous communiquer la liste du personnel ainsi mis à disposition de la maison de la Famille ainsi que nous faire savoir qui a pris cette décision.

**Monsieur le président :** Sans problème.

**Monsieur Balsat :** Peut-on qualifier ce personnel de personnel communal détaché auprès de l'ASBL ?

**Monsieur le président :** Il s'agit de personnel communal travaillant au sein de la structure « Maison de la Famille ASBL » et qui assure des services en plus des services réalisés par celle-ci. Je pense par exemple à tout ce qui concerne le transport de personnes, qui est réalisé par le personnel communal. Les chèques taxis sont notamment gérés par ce personnel qui travaille en bonne intelligence avec la maison de la Famille. Ceci ne concerne pas le service d'aide à domicile qui fait l'objet d'un décret et dont le personnel est subsidié par la COCOF. La condition au subside de la COCOF est que l'ASBL ne soit pas une ASBL paracommunale. C'est pour cette raison que l'ASBL est autonome et non paracommunale, mais qu'elle travaille en bonne intelligence avec la commune.

**Monsieur Balsat :** Une convention encadrant ceci a-t-elle été signée entre la commune et l'association afin de garantir à tout un chacun une certaine pérennité ?



**Monsieur le président :** Il n'y a pas de convention, nous avons toujours mis du personnel à la disposition de la maison Govaerts comme à la rue de la Poste. Nous avons toujours fait cela afin de permettre à l'ASBL de continuer à fonctionner. Pourquoi ? Ils ne sont pas à même, avec les subsides, de payer une série de tâches qui ont toujours été prises en charge par la commune.

**Monsieur Balsat :** Sans convention, quid d'une personne détachée auprès de l'ASBL qui commettrait un impondérable ?

**Monsieur le président :** Ceci est suivi par le chef des affaires sociales depuis toujours.

**Monsieur Clerckx :** Je suis surpris par votre réponse. Ce n'est pas parce que l'on a toujours fait quelque chose que c'est autorisé. Si cette pratique est avérée, elle me semble un peu douteuse d'un point de vue légal.

Vous déclarez que ce n'est pas une ASBL paracommunale, mais nous nous portons caution pour un montant important. De plus, nous mettons du personnel à disposition.

**Monsieur le président :** C'est le soutien que nous apportons à notre population âgée.

**Monsieur Clerckx :** Ce n'est pas parce que l'objectif est louable que le moyen ne doit pas être légal. Il y a lieu d'investiguer.

**Madame Genot :** Le problème n'est pas le travail réalisé, mais le cadre dans lequel celui-ci est accompli. Des erreurs peuvent être commises, mais lorsqu'elles sont constatées, elles doivent être réparées. Nous avons déjà eu cette discussion il y a quelques années. Nous vous avons averti de l'illégalité de la situation et avons attiré votre attention sur le fait qu'il pouvait être dangereux pour les travailleurs de ne pas être couverts par une convention.

**Monsieur le président :** Vous jetez systématiquement la suspicion sur la Maison de la Famille à chaque fois que l'occasion se présente, et ce, depuis le début de cette législature.

**Monsieur Mouhssin :** Le débat sur le statut des agents détachés à la Maison de la Famille s'est déroulé lors de la législature précédente, ce qui explique peut-être que vous n'avez pas connaissance de ce problème.

La question est de savoir, lorsqu'un agent communal est détaché, auprès de quelle ASBL il est détaché.

Vous avez, au cours de ce Conseil, reconnu que des agents communaux étaient détachés auprès de la Maison de la Famille. J'en prends acte et vous demande de me communiquer la liste des agents et la décision dans ce sens.

**Madame Warnotte :** Lorsqu'un risque de ce type est soulevé, il est de votre devoir d'y remédier ou de nous démontrer qu'il n'y a là rien d'illégal.

**Monsieur le président :** Nous vous apporterons une réponse écrite à ce sujet.

*Les points 10 et 11 sont portés au vote de manière conjointe et adoptés avec 20 voix favorables pour 4 abstentions.*

Ont voté oui : Mohamed Azzouzi, Eric Jassin, Mohammed Jabour, Kadir Özkonakci, Nezahat Namli, Philippe Boïketé, Béatrice Meulemans, Abdesselam Smahi, Dorah Ilunga Kabulu, Abdullah Mohammad, Ahmed Medhoune, Julie De Pauw, Halil Disli, Döne Dayyaran, Serob Muradyan, Ahmed Mouhssin, Luc Fremal, Pauline Warnotte, Gabriela Mara, Emir Kir  
Se sont abstenus : Geoffroy Clerckx, Zoé Genot, Thierry Balsat, Veerle Vandenabeele

*Suivent les justifications d'abstention.*

**Madame Genot :** Nous ne souhaitons pas empêcher le travail de la Maison de la Famille, c'est pour cela qu'à part une abstention, nous ne freinons pas la caution solidaire. Nous souhaitons cependant souligner qu'il y a un véritable problème. Problème que l'on pensait être résolu depuis plusieurs années, ceci ayant été à l'époque abordé à ce Conseil et où la promesse d'une régularisation de la situation avait été faite.

**Monsieur Clerckx :** Nous attendons rapidement une clarification sur le fonctionnement de la structure.

**11. Subsidies communaux ; subside à la Maison de la Famille asbl ; présentation des compte et bilan de l'exercice 2016. Gemeentelijke subsidies; subsidie voor Maison de la Famille vzw; voorstelling van de rekening van dienstjaar 2016.**

*Le point a été traité simultanément au point 10.*

Mustafa-Alperen Ozdemir entre en séance / treedt in zitting.

**12. Lycée Communal Guy Cudell, situé au 66 rue de Liedekerke à Saint-Josseten- Noode: travaux de mise en conformité aux normes incendies, partie architecturale ; approbation des conditions et du mode de passation ; procédure négociée directe avec publication préalable ; estimation de 521.879,58 € TVAC. Gemeentelijk lyceum Guy Cudell, gelegen Liedekerkestraat 66 te Sint-Joost-ten-Node: werken van conformiteitstelling met de brandveiligheidsnormen, architecturale gedeelte ; Goedkeuring lastvoorwaarden en gunningswijze ; Vereenvoudigde onderhandelingsprocedure met voorafgaande bekendmaking ; raming van 521.879,58 € btw inbegrepen.**

**Monsieur Clerckx :** J'apporterai une réflexion globale au sujet de plusieurs points à venir. Nous effectuons ici une estimation, mais dans les points qui suivent, on se rend

à chaque fois compte qu'aucune entreprise ne répond à nos appels d'offre et nous passons en procédure négociée sans publicité. Qu'est-ce qui explique que tout d'un coup, alors que les projets sont intéressants et dotés de beaux montants, les entrepreneurs ne répondent plus à nos marchés ?

**Monsieur Mouhssin :** Lors du dernier Conseil communal, nous avons débattu du règlement d'ordre intérieur. Nous avons formulé des remarques portant sur le lycée Guy Cudell. Nous disposions d'un rapport sur la situation du lycée Guy Cudell. Nous n'avions pas souhaité l'utiliser, pensant qu'un débat sur le lycée se tiendrait au sein du Conseil. La rentrée scolaire se passe plutôt mal à mon sens et je me demande pourquoi, aujourd'hui, nous réalisons rapidement des travaux relativement importants et onéreux. Je vais dès lors lire un passage de ce rapport afin que nos citoyens comprennent dans quelles conditions nos jeunes vivent. Ma question est : les travaux portent-ils sur les problèmes que je vais citer ?

*Monsieur Mouhssin lit des extraits d'un rapport de la communauté française :*

*« De plus, les infrastructures n'offrent pas pour les élèves —hormis les classes de cours— de lieux d'étude ou de détente, de bibliothèque ou de cantine scolaire. L'ancienne salle d'étude a été transformée en salle de réunion. Le local est toutefois mis à disposition pour un repas tartines. La cour de récréation présente une partie couverte, le plafond est partiellement démonté et accueille des pigeons avec les inconvénients que cela comporte. Les toilettes des élèves ne nous ont pas été ouvertes. Une visite ultérieure nous a toutefois permis de constater leur état déplorable, incompatible avec l'hygiène et l'intimité la plus élémentaire. Défaut d'éclairage, portes qui ne ferment pas, cuvettes métalliques cabossées, absence de planche et de papier, propreté douteuse. »*

La réalité de cette école est sans doute une école qui a été négligée par la majorité pendant de nombreuses années. Nous négligeons notre patrimoine immobilier afin d'acquérir des bâtiments prestigieux tels que la nouvelle extension de la maison communale et cela nous mène ensuite à réaliser de gros investissements dans les bâtiments délaissés. Je ne parle pas de la crèche de la rue de l'Abondance.

**Monsieur Boïkete :** Il y a deux Conseils, vous nous avez interpellés sur ce même rapport. Je vous ai répondu, des travaux ont été entrepris dans l'urgence afin de répondre aux points soulevés par le rapport tels que les toilettes et la cour de récréation. D'autres travaux sont planifiés et vont au-delà des observations du rapport.

**Monsieur Jassin :** Je réponds ici à Monsieur Clerckx. Pour le point 12, il s'agit effectivement d'un marché que nous lançons et dont on ne sait si il fonctionnera. Au niveau des 3 autres points, ce sont des marchés que nous avons lancés et il est vrai qu'aucun prestataire de service n'a répondu. Dans le cadre de ces marchés publics et vu leurs montants, nous ne pouvons pas aller directement chez le prestataire de service et lui demander de soumissionner. Le marché public est ouvert à tout un chacun et nous ne pouvons pas cibler un prestataire. C'est par contre le cas dans la seconde phase qui est aujourd'hui d'actualité.

Quant à savoir si nous aurions sous-estimé les montants des marchés auxquels aucune entreprise n'a répondu, nous ne pourrions le savoir que lorsque des entreprises nous remettront offre.

Quant aux travaux envisagés au lycée Guy Cudell dans le cadre de ce point : il s'agit d'investissements plus importants que les travaux entrepris rapidement suite au rapport. Les toilettes de la cour seront retirées et redistribuées au sein de l'enceinte afin d'amener plus de contrôle social. L'inspecteur a souligné le manque de capacité du réfectoire par rapport au nombre d'élèves que le lycée peut accueillir. Il faut garder à l'esprit que le lycée a été construit à la base avec le dimensionnement tel qu'il est. Nous ne sommes pas responsables de ceci et allons augmenter la surface disponible pour le réfectoire. Il y a également la problématique des PMR dont on ne tenait pas compte à l'époque. Nous allons faire en sorte qu'il y ait un ascenseur à leur disposition et que l'ensemble des locaux leur soit accessible. Tout ceci fait partie des travaux qui vous sont aujourd'hui proposés et contribue à l'importance des montants en question : 1.400.000 euros. Le montant est important, mais nécessaire afin que le lycée puisse répondre aux normes. La chaufferie est actuellement en rénovation, les travaux devraient se terminer d'ici une quinzaine de jours.

**Monsieur Mouhssin :** Je prends acte de la reconnaissance par monsieur l'échevin des erreurs soulignées par le rapport. Je remercie l'échevin des travaux publics qui met aujourd'hui en œuvre une série de travaux qui mettront cette école à niveau.

La proposition d'ECOLO est : un pouvoir organisateur aussi petit que le nôtre pour un lycée, c'est trop lourd. Consacrons-nous aux écoles primaires : la proximité. Notre proposition est d'essayer de trouver un PO plus important, qui permette aux enseignants de changer d'école, où l'on pourrait échanger les pratiques. Je pense que cela dynamiserait le lycée. Je propose d'ouvrir les négociations, ouvrons cette porte.

*Oui/Ja :*

*Mohamed Azzouzi, Eric Jassin, Mohammed Jabour, Kadir Özkonakci, Nezahat Namli, Philippe Boiketé, Béatrice Meulemans, Abdesselam Smahi, Geoffroy Clerckx, Dorah Ilunga Kabulu, Abdullah Mohammad, Ahmed Medhoune, Julie De Pauw, Zoé Genot, Halil Disli, Döne Dagyarar, Serob Muradyan, Ahmed Mouhssin, Mustafa-Alperen Ozdemir, Luc Fremal, Thierry Balsat, Pauline Warnotte, Veerle Vandenabeele, Gabriela Mara, Emir Kir*

*Approuvé - Aangenomen*

**13. Lycée Guy Cudell - travaux de rénovation et d'aménagement : phase 1 ; approbation Modification du mode de passation, application de l'article 26, § 1, 1° d de la loi du 15 juin 2006, Procédure négociée sans publicité ; estimation de 860.208,29 € TVAC. Guy Cudell Lyceum - renovatie- en inrichtingswerken : fase 1 ; Goedkeuring Wijziging van de gunningswijze ; toepassing van artikel 26, § 1, 1° van de wet van 15 juni 2006, Onderhandelingsprocedure zonder bekendmaking ; raming van 860.208,29 € btw inbegrepen.**

*Oui/Ja :*

*Mohamed Azzouzi, Eric Jassin, Mohammed Jabour, Kadir Özkonakci, Nezahat Namli, Philippe Boïketé, Béatrice Meulemans, Abdesselam Smahi, Geoffroy Clerckx, Dorah Ilunga Kabulu, Abdullah Mohammad, Ahmed Medhoune, Julie De Pauw, Zoé Genot, Halil Disli, Döne Dagyan, Serob Muradyan, Ahmed Mouhssin, Mustafa-Alperen Ozdemir, Luc Fremal, Thierry Balsat, Pauline Warnotte, Veerle Vandenabeele, Gabriela Mara, Emir Kir*

*Approuvé - Aangenomen*

**14. Square Armand Steurs, travaux de restauration de site classé ; approbation des conditions, du mode de passation; procédure négociée sans publicité; estimation de 737.236,91 € TVAC. Armand Steursplein, werken van herstelling over beschermd landschap ; Goedkeuring lastvoorwaarden en gunningswijze ; Onderhandelingsprocedure zonder bekendmaking ; raming van 737.236,91 € btw inbegrepen.**

*Oui/Ja :*

*Mohamed Azzouzi, Eric Jassin, Mohammed Jabour, Kadir Özkonakci, Nezahat Namli, Philippe Boïketé, Béatrice Meulemans, Abdesselam Smahi, Geoffroy Clerckx, Dorah Ilunga Kabulu, Abdullah Mohammad, Ahmed Medhoune, Julie De Pauw, Zoé Genot, Halil Disli, Döne Dagyan, Serob Muradyan, Ahmed Mouhssin, Mustafa-Alperen Ozdemir, Luc Fremal, Thierry Balsat, Pauline Warnotte, Veerle Vandenabeele, Gabriela Mara, Emir Kir*

*Approuvé - Aangenomen*

**15. Cimetière Communal; travaux de rénovation et d'extension ; approbation des conditions et du mode de passation ; modification du mode de passation, application de l'article 26, § 1, 1° d de la loi du 15 juin 2006, Procédure négociée sans publicité ; estimation de 1.675.058,76 € TVAC. Gemeentelijk kerkhof; renovatie- en uitbreidingswerken ; Goedkeuring lastvoorwaarden en gunningswijze ; Wijziging van de gunningswijze, toepassing van artikel 26, §1, 1° d van de wet van 15 juni 2006, Onderhandelingsprocedure zonder bekendmaking; raming van 1.675.058,76 € btw inbegrepen.**

*Oui/Ja :*

*Mohamed Azzouzi, Eric Jassin, Mohammed Jabour, Kadir Özkonakci, Nezahat Namli, Philippe Boïketé, Béatrice Meulemans, Abdesselam Smahi, Geoffroy Clerckx, Dorah Ilunga Kabulu, Abdullah Mohammad, Ahmed Medhoune, Julie De Pauw, Zoé Genot, Halil Disli, Döne Dagyan, Serob Muradyan, Ahmed Mouhssin, Mustafa-*

*Alperen Ozdemir, Luc Fremal, Thierry Balsat, Pauline Warnotte, Veerle Vandenaabeele, Gabriela Mara, Emir Kir*

*Approuvé - Aangenomen*

## **16. Subsidies aux associations commerciales ; répartition 2017. Subsidies aan de handelaarsverenigingen; verdeling 2017.**

**Madame Warnotte :** Je voudrais signaler qu'il y a un délai afin de pouvoir entrer les dossiers de candidature et une des demandes n'est pas signée. Je ferai confiance et estimerai que la demande est bien arrivée dans les délais impartis.

**Monsieur Balsat :** Je m'inquiète de l'amateurisme des formulaires proposés par la commune afin de soumettre un projet. Je vois que quatre associations ont été retenues. J'ai appelé une des associations de commerçants et lui ai demandé quel budget elle avait demandé : 1.800 euros. Or j'observe que l'on va en allouer 6.000. Il s'agit peut-être d'un partenariat avec d'autres associations.

**Monsieur Özkonakci :** Chaque année un subside de 3.750 euros est donné aux associations de commerçants suite à un appel à projets. Les trois associations retenues se trouvent sur le territoire communal. Une partie concerne le marché de Noël qui a des retombées positives pour la commune.

**Madame Genot :** L'ASBL Pacific perçoit 2000 euros. Que va-t-elle faire ? Ce n'est pas clair. Je lis : amélioration du commercial et partage culturel lors de divers événements au cours de l'année.

**Monsieur Özkonakci :** Les trois associations perçoivent le même montant : 1.250 euros. Les montants auxquels vous faites référence sont les montants demandés.

**Madame Genot :** Que va-t-il être réalisé avec ces trois fois 1250 euros ?

**Monsieur Özkonakci :** Le marché de Noël, les activités de Noël, une braderie, une distribution de bonbons, des animations. Les 6.000 euros sont une référence au coût total du marché de Noël qui n'est pas entièrement à charge de la commune.

**Monsieur Balsat :** Monsieur l'échevin, je vous ai compris, depuis 6 ans, je parviens à traduire votre dialecte.

*Exclamations d'indignation dans l'assemblée.*

**Monsieur Balsat :** Je ne fais pas d'attaque par rapport à votre origine, mais j'estime en mon âme et conscience que lorsque l'on est échevin, on se doit au minimum de s'exprimer correctement.

*Le point est porté au vote et adopté à l'unanimité avec 25 votes favorables.*

**Monsieur Medhoune :** Je sors rarement de ma réserve, mais ce soir, j'ai entendu des choses qui sont inadmissibles. Monsieur Balsat, vous avez dérapé. C'est inélégant, vous nous avez habitué à mieux. C'est gratuit, c'est insultant et c'est inutile. Au nom du groupe PS, je vous demande de faire en sorte de vous tenir et de montrer l'exemple.

**Monsieur Balsat :** J'entends bien votre demande et vous demanderai de demander à votre chef d'appliquer les mêmes méthodes et d'être aussi respectueux que je n'ai soi-disant été irrespectueux. Je présente mes excuses pour avoir utilisé le terme dialecte, je ne comprends cependant effectivement pas ce que l'échevin dit.

*Oui/Ja :*

*Mohamed Azzouzi, Eric Jassin, Mohammed Jabour, Kadir Özkonakci, Nezahat Namli, Philippe Boïketé, Béatrice Meulemans, Abdesselam Smahi, Geoffroy Clerckx, Dorah Ilunga Kabulu, Abdullah Mohammad, Ahmed Medhoune, Julie De Pauw, Zoé Genot, Halil Disli, Döne Dagyarar, Serob Muradyan, Ahmed Mouhssin, Mustafa Alperen Özdemir, Luc Fremal, Thierry Balsat, Pauline Warnotte, Veerle Vandenabeele, Gabriela Mara, Emir Kir*

*Approuvé - Aangenomen*

#### **17. Nederlandstalig Onderwijs; Gemeentelijke lagere en kleuterschool; Schoolreglement 2017-2018.**

*Oui/Ja :*

*Mohamed Azzouzi, Eric Jassin, Mohammed Jabour, Kadir Özkonakci, Nezahat Namli, Philippe Boïketé, Béatrice Meulemans, Abdesselam Smahi, Geoffroy Clerckx, Dorah Ilunga Kabulu, Abdullah Mohammad, Ahmed Medhoune, Julie De Pauw, Zoé Genot, Halil Disli, Döne Dagyarar, Serob Muradyan, Ahmed Mouhssin, Mustafa Alperen Ozdemir, Luc Fremal, Thierry Balsat, Pauline Warnotte, Veerle Vandenabeele, Gabriela Mara, Emir Kir*

*Approuvé - Aangenomen*

#### **18. Subside à l'asbl Toufouk Tenere - Soleil du Désert pour le projet "Sahel Festival" ; octroi. Subsidie voor de vzw Toufouk Tenere - Soleil du Désert voor het project "Sahel Festival"; toekenning.**

**Madame Vandenabeele :** C'est une question rhétorique, mais le festival a-t-il déjà eu lieu ?

**Madame Meulemans :** Oui.

**Madame Vandenaabeele :** Pourquoi nous demande-t-on alors aujourd'hui d'approuver le subsidé ?

**Madame Meulemans :** Le point est passé au Collège et doit ensuite passer au Conseil.

**Monsieur le président :** Ceci arrive régulièrement, par exemple pour des fonds que nous devons recevoir en début d'année de l'autorité qui ne nous les verse que tardivement. On peut ainsi passer avec la convention au mois de décembre alors que l'activité a été réalisée depuis 11 mois.

*Oui/Ja :*

*Mohamed Azzouzi, Eric Jassin, Mohammed Jabour, Kadir Özkonakci, Nezahat Namli, Philippe Boïketé, Béatrice Meulemans, Abdesselam Smahi, Geoffroy Clerckx, Dorah Ilunga Kabulu, Abdullah Mohammad, Ahmed Medhoune, Julie De Pauw, Zoé Genot, Halil Disli, Döne Dagyarán, Serob Muradyan, Ahmed Mouhssin, Mustafa-Alperen Ozdemir, Luc Fremal, Thierry Balsat, Pauline Warnotte, Veerle Vandenaabeele, Gabriela Mara, Emir Kir*

*Approuvé - Aangenomen*

**19. Cohésion sociale ; réserve communale 2017 ; projet d'une ASBL (1) non inscrite au Contrat communal de Cohésion sociale 2016-2020.**

*Oui/Ja :*

*Mohamed Azzouzi, Eric Jassin, Mohammed Jabour, Kadir Özkonakci, Nezahat Namli, Philippe Boïketé, Béatrice Meulemans, Abdesselam Smahi, Geoffroy Clerckx, Dorah Ilunga Kabulu, Abdullah Mohammad, Ahmed Medhoune, Julie De Pauw, Zoé Genot, Halil Disli, Döne Dagyarán, Serob Muradyan, Ahmed Mouhssin, Mustafa-Alperen Ozdemir, Luc Fremal, Thierry Balsat, Pauline Warnotte, Veerle Vandenaabeele, Gabriela Mara, Emir Kir*

*Approuvé - Aangenomen*

**20. Cohésion sociale ; réserve communale 2017 ; projet d'une ASBL (2) non inscrite au Contrat communal de Cohésion sociale 2016-2020.**

*Oui/Ja :*

*Mohamed Azzouzi, Eric Jassin, Mohammed Jabour, Kadir Özkonakci, Nezahat Namli, Philippe Boïketé, Béatrice Meulemans, Abdesselam Smahi, Geoffroy Clerckx, Dorah Ilunga Kabulu, Abdullah Mohammad, Ahmed Medhoune, Julie De Pauw, Zoé Genot, Halil Disli, Döne Dagyarán, Serob Muradyan, Ahmed Mouhssin, Mustafa-*



*Alperen Ozdemir, Luc Fremal, Thierry Balsat, Pauline Warnotte, Veerle Vandenaabeele, Gabriela Mara, Emir Kir*

*Approuvé - Aangenomen*

## **21. Cohésion sociale ; réserve communale 2017 ; projet d'une ASBL (3) non inscrite au Contrat communal de Cohésion sociale 2016-2020.**

**Monsieur Balsat :** Cette ASBL me pose problème au niveau de sa composition. Nous y trouvons comme présidente la directrice du service prévention. Celle-ci est également directrice de l'ASBL « La Ruelle ». Elle perçoit de plus des rémunérations, pas importantes il est vrai : 150 euros, mais tout de même. N'y a-t-il pas là un conflit d'intérêts ? Je me pose la question de savoir si tout cela est bien éthique.

**Monsieur le président :** Rue Verte, il y avait un café à cet endroit. Des femmes, dont une travaillant à la commune, des habitants du quartier ont décidé de faire des ateliers créatifs pour les mamans. Il y avait dans cette rue principalement des établissements pour les hommes. Leur action est remarquable, ils prennent de leur temps pour la réaliser, pour faire du bénévolat en tant qu'administrateurs, ils ne travaillent pas là.

La personne que vous mentionnez n'est pas directrice de l'ASBL La Ruelle, mais membre du conseil d'administration. Cette personne a toujours fait preuve d'engagement envers autrui tel que les enfants en difficulté dans la rue ou ceux sans lieu où aller. Il y a là des mères qui apprennent à jouer avec leurs enfants, et ce dans un local qui était auparavant un café à la clientèle uniquement masculine.

Les moyens que cette association perçoit sont faibles, il est question 1.100 euros ainsi que d'une dotation communale de 8.000 euros.

La rue Verte peut être hostile aux femmes et nous soutenons ces projets.

**Monsieur Balsat :** Loin de moi l'idée de porter l'opprobre sur l'objet social de cette association. Je vous posais la question de savoir si le fait d'être directrice du service prévention, présidente de cette ASBL et directrice de l'ASBL La Ruelle ne présentait pas un conflit d'intérêts dans la mesure où il y a une rémunération, aussi minime soit-elle.

**Monsieur le président :** Lorsque des gens s'engagent pour les plus démunis, ils ont une place pour nous, plus que dans nos cœurs. Lorsque des fonctionnaires prennent du temps en dehors de leur temps de travail pour se rendre à des réunions dans une association, créent une association, s'engagent, ils ont plus que notre estime, ils sont les meilleurs d'entre nous.

Vous voyez du mal derrière cela. Vous posez la question de l'éthique, si je pouvais avoir encore plus de combattants comme cela, qui s'engagent dans des dossiers comme cela...

Il y a quelques années, se rendre à la rue Verte n'était pas simple.

Des travailleurs de la commune, avec des habitants, se sont organisés et ont réalisé ce projet. C'était il y a 6 ou 7 ans.

C'est formidable, ils proposent un lieu pour les mamans, pour qu'elles puissent jouer et apprendre avec leurs enfants.

***Oui/Ja :***

*Mohamed Azzouzi, Eric Jassin, Mohammed Jabour, Kadir Özkonakci, Nezahat Namli, Philippe Boïketé, Béatrice Meulemans, Abdesselam Smahi, Geoffroy Clerckx, Dorah Ilunga Kabulu, Abdullah Mohammad, Ahmed Medhoune, Julie De Pauw, Zoé Genot, Halil Disli, Döne Dagyarar, Serob Muradyan, Ahmed Mouhssin, Mustafa-Alperen Ozdemir, Luc Fremal, Thierry Balsat, Pauline Warnotte, Veerle Vandabeele, Gabriela Mara, Emir Kir*

*Approuvé - Aangenomen*

**22. Académies de Saint-Josse ; symphonie en sol mouillé et peinture à l'eau de pluie... ; question orale posée par Mme Pauline Warnotte, Conseillère communale. (Complémentaire).**

**Madame Warnotte :** La réputation des académies communales n'est plus à faire tant la qualité des enseignants et des formations qui y sont prodiguées sont connues et reconnues bien au-delà des frontières communales. La rentrée a eu lieu et l'Académie communale de musique, des arts de la parole et de la danse et l'Académie des beaux-arts ont, à nouveau, accueilli leurs nombreux élèves. Mais cette année encore, cet accueil fut humide.

Le 4 juillet 2016, déjà, j'interpellais le Collège concernant le problème de chauffage à l'académie de musique (aujourd'hui heureusement résolu) et l'humidité qui régnait dans les caves. Je précisais que l'origine de cette humidité semblait être un défaut de construction, vu l'absence d'aération. Il avait alors été (bizarrement) répondu par Monsieur l'échevin Jassin que cette humidité était due, je cite, « à la connexion des toilettes du bâtiment d'à côté qui avait été brisée » et que, le bâtiment étant squatté, on ne pouvait rien faire. Cette réponse passe sous silence le fait que ces deux bâtiments sont des propriétés communales et qu'effectuer des réparations à l'une afin de préserver l'état des deux biens relèverait d'une saine gestion des biens publics...

Un an plus tard, ces problèmes d'humidité ne sont pas résolus, et les petits danseurs et danseuses devront, à nouveau, passer par ce sas humide et couvert de moisissure pour se rendre à leur vestiaire (par ailleurs inexistant !). L'odeur présente est bien une odeur de moisissure et non d'urine et le problème semble bien venir de l'absence d'aération et d'isolation et, dès lors, d'un défaut de construction.

Mais l'Académie de musique n'est, hélas, pas la seule touchée par l'humidité. Le toit de l'Académie des beaux-arts perce, de sorte que les élèves doivent déplacer leurs toiles les jours de pluie pour éviter que celles-ci soient endommagées.

Le dernier week-end d'août, les autorités communales (en l'absence remarquée, mais pas inhabituelle de M. Azzouzi, Echevin de la culture...) participaient en grandes pompes au vernissage de l'exposition de sculpture dans le Parc Armand Steurs. Discours convenus sur l'importance de la culture. Remerciements chaleureux et serments de tout mettre en œuvre pour que cette culture reste accessible à tous.

Mes questions sont dès lors les suivantes :

1. Au-delà des mots, quelles sont les actions que le Collège compte entreprendre pour permettre aux élèves des académies communales de développer leur goût pour l'art dans des conditions décentes ?
2. En particulier, quelles sont les actions entreprises depuis l'an dernier pour résoudre les problèmes d'humidité dans l'Académie de musique ? Si rien n'a été fait, quelles sont les raisons de cette inaction ?
3. Les problèmes d'humidité de l'Académie des beaux-arts sont-ils connus des autorités communales ? Si oui, quelles ont été les actions entreprises pour y remédier ? Si non, quelles sont les raisons de cette ignorance/inaction ?

**Monsieur Jassin :** Pour répondre à votre question portant sur l'académie de musique. Pour rappel, ces problèmes d'humidité provenaient d'un mauvais raccordement au niveau du système d'évacuation des eaux provenant des douches et des wc dans la pièce adjacente au sas d'escalier du sous-sol de l'Académie de musique. Nous nous trouvons donc dans le bâtiment attenant à l'académie de musique. Ces eaux se sont infiltrées en grande quantité dans le mur mitoyen et ont provoqué des tâches d'humidité et l'apparition de moisissures. Les auteurs de ces problèmes —qui ne sont autres que les squatteurs dudit bâtiment— les ont résolus. Le séchage complet du mur est nécessaire avant de pouvoir intervenir du côté de l'Académie de Musique. Actuellement, le mur est encore en phase de séchage. Le service technique va prendre des mesures pour accélérer le séchage, traiter le mur, installer un nouveau système de ventilation et réaliser les travaux de finition dans un délai de six mois, c'est-à-dire pour mars 2018.

Pour répondre à votre question concernant l'académie des Beaux-Arts, il s'agit en fait d'un problème d'infiltration localisée au niveau de la toiture. Une firme a effectué les premières constatations et des travaux sont nécessaires pour remédier à ce problème. Les réparations à l'intérieur se feront par notre service technique.

**Madame Warnotte :** Quels sont les délais pour l'académie des Beaux-Arts ?

**Monsieur Jassin :** Endéans le premier semestre 2018.

**Madame Warnotte :** Les problèmes dans les académies sont récurrents et malgré la bonne volonté que vous mettez à les résoudre, les choses ne vont pas bon train. Je reviendrai sur la porte d'entrée de la maison communale, les ascenseurs PMR, etc.

**Monsieur Jassin :** Nous sommes tenus par les marchés publics qui sont des procédures longues. Les choses se font, les délais sont longs, je le constate comme vous, mais il y a une réelle volonté de résoudre l'ensemble de ces problèmes.

### **23. COPALOC; interpellation introduite par M. Ahmed Mouhssin, Conseiller communal. (Complémentaire).**

**Monsieur Mouhssin :** La COPALOC est composée des seuls représentants des Pouvoirs Organisateurs (P.O) et des organisations syndicales représentatives. Chaque organisation syndicale compte au minimum un représentant au sein des COPALOC, voire plus, en fonction du nombre d'affiliés au sein du P.O concerné.

Les COPALOC ont principalement pour mission chacune dans leur champ de compétence de délibérer sur les conditions générales de travail ; de prévenir ou de concilier tout différend qui menacerait de s'élever ou se serait élevé entre le PO et les membres de son personnel relevant du Décret du 06 juin 1994 ; d'établir des règles complémentaires aux dispositions statutaires et aux arrêtés d'exécution et aux règles complémentaires ; de donner des avis sur toute question relative à l'organisation, la défense et la promotion de l'enseignement officiel et des CPMS officiels. Certaines matières nécessitent de la part de l'organisation syndicale soit un avis soit un accord (matières décisionnelles).

Lors du dernier conseil Communal, l'échevin de l'enseignement affirmait que la Copaloc n'avait qu'un avis consultatif, le Collège conteste-t-il donc la légitimité sur certaines matières de la nécessité d'avoir un accord de la Copaloc ?

J'ai demandé à consulter les PV de la COPALOC de ces dernières années. Si on m'a fourni de nombreux classeurs de documents liés aux nombreuses COPALOC, il semblerait qu'il n'y ait pas de PV de ces réunions. Pourriez-vous nous faire savoir pourquoi ?

L'échevin de l'enseignement nous a dit lors du dernier conseil, que le type de PV avait changé, et qu'une décision de faire des PV uniquement décisionnels avait été prise. Pourriez-vous me faire savoir pourquoi ? Et qui a pris cette décision ?

**Monsieur Boïkete, échevin de l'enseignement :** COPALOC : Commission Paritaire Locale. Paritaire signifie qu'il n'y a pas une seule composante, le PO est également représenté par son administration et par la direction. Eux aussi ont un point de vue, point de vue qui peut parfois ne pas aller dans le sens de celui de l'autre composante : les syndicats.

Lorsque vous déclarez qu'il n'y a pas d'accord en Copaloc, je ne sais d'où vous tirez cette information. Vous avez reçu des documents, les avez vous consultés ? Il y a

régulièrement des accords au sein des Copaloc. J'ajouterai même qu'il arrive au PO de suivre le point de vue, propositions et idées des syndicats. Je ne suis pas d'accord avec votre point de vue comme quoi les délégations syndicales y seraient écrasées.

Pour revenir sur la question des PV, la rédaction de tels documents n'est pas aisée. Il n'est pas aisé de faire la juste relation de ce qui se dit dans une réunion qui peut durer plusieurs heures. Il y a lieu d'essayer de tirer la quintessence de ce qui s'est dit. Alors oui, j'ai décidé —en tant que président de la Copaloc— d'arrêter la production de ces PV qui font 9, 10 pages et entraînent dans trop de détails. Le but d'une Copaloc est d'avancer, d'améliorer le fonctionnement des établissements et de ressortir de ces réunions avec du positif. Je n'ai pas pris cette décision seule, j'ai appliqué le règlement d'ordre intérieur de la Copaloc dans son article 6.

**Monsieur Mouhssin :** Je me suis rendu auprès du secrétaire communal et ai demandé à consulter les PV de la Copaloc. Il n'a pas été possible de me les fournir, car il n'y en a pas. Un PV se doit d'être approuvé et, jusqu'à présent : 2015, 2016, il n'y a aucun PV approuvé. Combien de PV ont été approuvés en 2015 ? Zéro. Il y a un certain nombre de décisions —qui ne sont pas des avis— et nécessitent dès lors l'avis de la Copaloc. L'absence de PV, de décision de la Copaloc, a-t-il un impact ? Quelles sont les décisions qui auraient dû avoir un avis de la Copaloc ? Pour avoir un avis, il faut un PV voté par la Copaloc, sinon il n'y a aucune preuve.

Quelles sont, au niveau de la Copaloc, les décisions qui ont été prises et qui n'étaient pas des avis, mais des éléments décisionnels ?

Dans l'article 6 du règlement d'ordre intérieur, il est indiqué que des résumés sont nécessaires, ce n'est pas le cas. À chaque fois que des membres des syndicats vous font part de déclarations qu'ils ont faites et qu'ils souhaitent voir portées au PV, vous ne le faites pas. Or, cette possibilité figure dans le ROI que vous citez.

Je le redis, je souhaiterais recevoir une copie des PV de la Copaloc.

Lors de la législature précédente, il y avait des procès-verbaux, qui reprenaient les avis des syndicats, du pouvoir organisateur. On pouvait y constater des désaccords. Ce n'est plus le cas. Je vous le rappelle, nous sommes le pouvoir organisateur, ici, Conseil communal.

**Madame Warnotte :** Monsieur le bourgmestre nous a promis la transparence lorsqu'il est arrivé à sa place. Ces PV vont à l'encontre de cette promesse.

Ce n'est pas une bonne gestion de l'administration. Un fonctionnaire qui arriverait ne pourrait pas connaître l'historique du dossier.

**24. Ancienne enseigne de la chaussée de Louvain; question orale posée par M. Ahmed Mouhssin, Conseiller communal. (Complémentaire).**

**Monsieur Mouhssin :** Une ancienne enseigne de la chaussée de Louvain réclame 16 millions à la Commune et la région - suite.

Le 12 mai 2016, une chaîne de magasins de vêtements de marque à prix réduits a décidé d'introduire une plainte à l'encontre de la commune de Saint-Josse, de la Région bruxelloise et de Vivaqua, devant la 1ère chambre du tribunal civil de Bruxelles.

Pourriez-vous nous dire où en est la situation ?

**Monsieur le président :** Le point de la situation dans ce dossier peut être résumé brièvement comme suit, je n'irai pas dans le détail dans la mesure où les plaidoiries se tiennent actuellement. Ce que je peux dire ce jour est que :

L'affaire sera plaidée le 24 novembre prochain devant le tribunal de première instance de Bruxelles ;

D'importantes conclusions de synthèse et additionnelle(s) ont été déposées pour la Commune (78 pages ; + de 25 pièces déposées), le 25 août 2017 ;

La société qui a engagé l'action en justice vient de déposer des secondes conclusions de synthèse ; ces conclusions doivent être étudiées prochainement ; la Commune et la Région peuvent encore y répondre pour le 30 octobre 2017 ; des dernières conclusions seront bien sûr déposées, mais se concentrant sur l'essentiel pour éviter d'allonger inutilement les débats ;

Cette société qui prétendait venir au droit de la société qui est en faillite ne réclame plus 15.330.000 euros comme en début de procédure, mais 6.280.000 euros en principal à la Région de Bruxelles-Capitale et à la Commune ; ce qui montre selon nos avocats et nos juristes le non-sérieux de leur demande.

Cela étant, ses demandes sont toujours dénuées de tout fondement et la commune a bon espoir d'obtenir totalement gain de cause ;

Elles sont sans fondement pour diverses raisons :

- il est apparu dans le cadre de la procédure que cette société n'avait pas de droit à faire valoir sur les magasins litigieux de l'enseigne que vous évoquez ;
- toutes les conditions d'application de la théorie des troubles de voisinage, sur laquelle elle tente de se baser, font défaut à ce stade et sont donc contestées ;
- les chiffres mis en avant sur le plan comptable par la société sont eux-mêmes totalement fantaisistes et sans fondement ;

La faillite paraît d'ailleurs fort douteuse aux avocats.

**25. Interpellation de Gabriela MARA concernant « le bilan de la politique relative à l'octroi des primes communales à la rénovation » au conseil communal de ce 2 octobre 2017. (Complémentaire).**

**Madame Mara :** En 2016 déjà, je vous interpellais à propos de la politique communale relative aux primes à la rénovation.

Nous savons tous que Saint-Josse jouit d'un patrimoine immobilier incroyablement riche, mais tout aussi vieillissant. La rénovation du bâti est donc incontournable, d'autant qu'elle bénéficie au bien-être de tous. En effet, la facture énergétique des ménages tennodois pèse lourdement dans leur budget. Je félicite notre commune d'avoir pris le pas d'aider nos concitoyens à accéder aux primes leur permettant de réaliser des travaux pour réduire leur facture et augmenter leur confort de vie.

Mes questions sont les suivantes:

1. Pouvez-vous me combien de primes ont été délivrées ?
2. Quelle est la nature de ces primes ?
3. Pouvez-vous me dire quel est le bilan du « Guichet Primes » depuis sa création?
4. Pouvez-vous me dire combien de dossiers ont été traités par le Guichet Primes ?
5. Pouvez-vous enfin me dire quel est le montant alloué aux primes pour l'année 2016 et ce qu'il en sera pour 2018 ?

**Monsieur le président :** Le problème auquel nous avons parfois été confrontés au sein de la commune est la rénovation du logement privé et parfois du commerce aussi. Les fonds des contrats de quartier sont souvent allés vers les biens publics. Nous avons fait du logement public, communal. Nous avons créé beaucoup d'équipements et, malheureusement, pas assez au niveau des propriétaires. Or, à Saint-Josse, le bâti est ancien. Les logements sont parfois en mauvais état et les propriétaires en difficultés.

Nous nous sommes dit, il est important d'apporter une aide. C'est le fameux guichet primes avec des assistants administratifs qui aident les propriétaires, les locataires et les commerçants à obtenir des primes. Ce service a été mis sur pied au mois de juillet 2015 et fonctionne depuis lors au mieux. Plus de 600 dossiers ont été traités depuis sa création. En 2014, avant la création de ce service communal : 18 primes ont été délivrées pour un montant de l'ordre de 40.000 euros. Pour la seule année 2016, près de 500.000 euros d'aides ont été octroyés.

74 % des propriétaires / locataires sont des personnes bénéficiant de faibles revenus.

Est considéré comme faibles revenus les demandeurs dont le revenu annuel ne dépasse pas 33.525 € majorés de 5.000 € par personne à charge. C'est bien la preuve qu'une politique d'aide à la rénovation est une réelle nécessité et qu'elle rencontre le public cible que le Collège visait.

Ce sont 118 immeubles qui ont fait l'objet d'une rénovation grâce à la politique communale donnant ainsi un immense coup d'accélérateur à la rénovation du bâti

tennodois. Le top 4 des demandes de primes concerne les châssis, l'isolation de la toiture, la toiture et enfin la chaudière. Nous touchons au problème de l'énergie.

Le Guichet primes a eu durant ces 21 mois de référence 1560 interventions c-à-d entretiens téléphoniques et entretiens physiques avec les demandeurs. Ce qui prouve la nécessité de la mise en place d'un tel lieu de rencontre.

Rien que sur l'année 2016, 329 primes régionales et communales ont été attribuées pour un montant total de 483.649 € dont 277.470 € rien que sur le CQD Axe Louvain. Ce sont 81 immeubles qui ont fait l'objet de rénovation. Pour l'année 2016, les primes les plus octroyées concernent dans l'ordre les châssis, la toiture et l'isolation de la toiture. Et 74,2 % des bénéficiaires de la prime sont des faibles revenus. Le contrat de quartier Axe durable Louvain et la Région sont nos partenaires privilégiés dans cette politique, c'est essentiel.

Je ne vais pas citer tous les chiffres ici, mais vous savez qu'il y a de nombreuses devantures commerciales chères à notre échevin du commerce qui ont également fait l'objet d'une aide du guichet primes.

Le dispositif est maintenu en 2017, son budget est financé à hauteur de 110.000 euros par le contrat de quartier et de 84.000 euros via les fonds propres. Si vous additionnez les aides issues de la Région, nous arrivons à pas moins de 500.000 euros annuels. La commune a investi près de 1,2 millions d'euros en trois ans pour permettre à tous les propriétaires tennodois d'améliorer concrètement leur chez eux.

Qu'allons-nous faire après 2018 ? Le contrat de quartier se termine. Nous avons eu cette discussion au sein du Collège, l'objectif de la commune est de rendre le dispositif pérenne. Cette fois-ci, nous avons demandé de l'aide à la Région via le programme des grandes Villes. Pour l'année prochaine, sur base de cette aide que nous allons chercher et de nos fonds propres, le budget sera plus important. Nous ne serons plus à 194.000 euros, mais à 286.000 euros au niveau de la caisse communale et nous irons chercher en plus les primes régionales. Notre espoir est de dépasser le montant symbolique de 500.000 euros d'aide annuelle. Cette politique va nous permettre de renouveler progressivement le bâti. Il faudra persévérer, car l'essentiel du bâti à Saint-Josse relève du 19<sup>ème</sup> siècle, début 20<sup>ème</sup>. Par ailleurs, nous investissons également au niveau du logement social.

**26. Interpellation de Madame Dorah ILUNGA à Monsieur Emir KIR, Bourgmestre concernant « l'effondrement de la chaussée de Louvain » au Conseil communal du 2 octobre 2017. (Complémentaire).**

**Madame Ilunga :** La Belgique entière a été consternée par l'effondrement de la chaussée de Louvain qui a eu des conséquences énormes tant pour les habitants que pour les usagers de trains ainsi que pour les navetteurs qui empruntaient cette chaussée connue de tous.



1. Le plan d'urgence a été déclenché. Comment se sont passées les interventions des services d'urgence ?
2. Quelle est la situation actuelle : la stabilité de la zone est-elle assurée ? Quelles mesures concrètes ont été prises pour restaurer la zone ?
3. Quand les citoyens pourront-ils, de manière réaliste, à nouveau utiliser la chaussée ?
4. Quelles sont les causes supposées des effondrements ?
5. Quels seront les frais pour la commune ? Sa responsabilité sera-t-elle engagée comme semblent le suggérer certains articles de presse ?

**Monsieur le président :** Le 7 septembre dernier, un effondrement de voirie s'est produit sur la chaussée de Louvain. Un trou de 10 mètres de long sur 4 mètres de large a été constaté sur la chaussée à hauteur de la Jazz Station. L'interruption — d'après les experts — semble due à la rupture d'une conduite d'eau de l'intercommunale Vivaqua située sous la chaussée de Louvain, à la hauteur du 205-207.

Par sécurité, j'ai décidé après avis des pompiers d'activer le Plan d'urgence et d'intervention qui a mobilisé tous les opérateurs concernés par la sécurisation de l'endroit : pompiers, Police, services communaux, Vivaqua, Elia, Infrabel, la téléphonie, etc. Nous avons très vite pris la décision de faire évacuer les habitants des logements à proximité ainsi que la crèche.

Grâce à la solidarité intercrèche, les enfants du "Pt'it Boule" ont pu être pris en charge dans la crèche Reine Élisabeth, rue de l'Abondance 17. Les parents ont été contactés par le responsable de la Petite-Enfance.

Un Centre d'accueil a été mis sur pied immédiatement, dans un premier temps à la salle omnisports, rue des deux Églises 107, pour les habitants des logements à proximité. Pendant que nous étions sur place avec les services, un affaissement du trottoir au 205-207 s'est produit chaussée de Louvain, et ensuite, un second. Suite à cela, une deuxième mesure d'évacuation a été prise, concernant les habitants situés entre la rue de la Jazz Station et la rue Vanderhoeven. 237 habitants ont été évacués suite à cette décision.

La circulation des trains marchandises a été suspendue sur la voie ferrée en raison de coulées de boue sur la voie de chemin de fer. La circulation normale a été déviée par Bruxelles-Mobilité à partir de la place Saint-Josse vers la chaussée de Louvain et inversement.

Un périmètre de sécurité a été installé. Aucun piéton ou véhicule ne pouvait circuler. Heureusement, aucun blessé n'est à déplorer. C'est un miracle dont nous nous réjouissons.

Pour celles et ceux qui ont été évacués de leur logement, nous leur avons conseillé de se rendre auprès de leurs proches, les gens souhaitent rester en intimité. Pour les autres, nous les avons orientés vers des infrastructures hôtelières, c'est ce que nous avons fait avec la tour Astro.

Nous avons tenu les habitants et usagers du périmètre au courant en temps réel, le premier soir, le second et le mercredi qui a suivi. Notamment par le biais du site internet, de la distribution de flyers et d'explications dans les médias.

Je tiens encore une fois à remercier tous les services communaux, les services de police, les pompiers, l'ensemble des partenaires ainsi que le CPAS et notre échevin du commerce.

Aujourd'hui, la stabilité de la zone est assurée. Les fouilles ont toutes été stabilisées et comblées jusqu'à hauteur de pose des installations des impétrants. Les premiers travaux réalisés ont été de réparer et de remblayer sous les trottoirs. Actuellement ELIA est en train de poser ses nouveaux câbles haute-tension.

Aujourd'hui, après les 4 premières semaines de travaux de remblai, nous sommes dans les 4 semaines de travaux des impétrants : eau, gaz, électricité et téléphonie. Viendront ensuite les travaux de rénovation qui vont remplacer la simple remise en état de la voirie du fait que le carrefour est classé comme une zone à accident et du fait qu'un permis avait déjà été délivré à cet effet dans le cadre du contrat de quartier. Après concertation avec les habitants, il est prévu de démarrer la rénovation vers le 20 octobre. L'entrepreneur désigné par la Région n'a pas encore été sur place et n'a pas confirmé de délais de réalisation, mais le gestionnaire de la voirie envisage la remise en service vers la mi ou la fin novembre. En l'espace de 16 à 17 semaines, nous reviendrons au pristin état, ce qui est exceptionnel, nous en conviendrons.

La cause de l'effondrement semble être la rupture d'une vieille conduite en fonte grise de répartition d'eau potable pour la Commune qui approvisionne les tuyaux d'alimentation des habitations. Son diamètre est de 30 cm pour une pression de 6 bars. Le volume estimé de l'eau relâchée dans le sol est de 3500 m<sup>3</sup>. Vivaqua évoque la probable présence d'une cavité existante, engendrée par la présence d'un ancien collecteur de l'assainissement et qui aurait pu provoquer la rupture. Ce point doit d'ailleurs être vérifié par une expertise judiciaire qui est en cours.

En termes de travaux en voirie il n'y a pour l'instant pas de coût pour la Commune, la Région prend en charge la remise en état après l'intervention des impétrants.

Pour ce qui est de l'évacuation et le relogement des habitants, la commune l'a prise en charge, mais compte se retourner vers la Région.

Vivaqua a géré la stabilisation du site, mais il reste à définir la responsabilité de l'incident pour lequel sera imputé l'ensemble des coûts des interventions. L'assurance du responsable désigné prendra le relais au terme d'une longue procédure légale.

Les habitants ont par ailleurs été assistés par des juristes de la commune et notre conseiller en matière d'assurances. Nous avons installé un monitoring photographique des bâtiments. Ces éléments objectifs permettront de voir s'il y a des dégâts au niveau du bâti. Si cela devait être le cas, ce sont là des éléments importants pour les

propriétaires afin de pouvoir se retourner vers leur assurance en cas de déclaration de sinistre, en vue d'être dédommages.

**Monsieur Mouhssin :** Dans la presse, il a été question de ce tuyau de 30 cm de diamètre, il a également été question d'un ancien égout, est-ce le collecteur d'assainissement dont vous faites mention qui aurait pu créer un affaiblissement du terrain menant à la rupture de la conduite ?

**Monsieur le président :** Lors du premier affaissement, on a pensé que le problème y était localisé. Lors du second affaissement, au niveau du 205-207, on s'est rendu compte que la conduite s'était détachée à cet endroit. Vous savez qu'il n'y a pas de cadastre de la tuyauterie de ces vieilles voiries bruxelloises.

Vivaqua doit renouveler les égouts. Il y a 500 kilomètres à renouveler et 25 km sont renouvelés annuellement. À ce rythme, d'autres effondrements sont à craindre dans notre Région. C'est pour cela qu'avec notre échevin des travaux publics, nous avons décidé de donner la priorité aux travaux de Vivaqua sur le territoire communal. Forts de l'expérience de la rue Potagère, nous n'avons pas souhaité le phasage qui nous était proposé, estimant les travaux essentiels.

Par rapport à cet ancien égout, une des thèses est qu'il ait été le réceptacle des eaux et de la boue ayant mené à l'important affaissement. Au total, 400 tonnes de terre se sont déversées sur les chemins de fer.

Nous avons travaillé dans l'urgence et, dès le premier jour, nous avons désigné un expert indépendant. La Région a fait de même pour Bruxelles-Mobilité. De notre côté, il était question de la stabilité des bâtiments, pour Bruxelles-Mobilité, il s'agissait de la stabilité de la voirie et des sols. C'est suite aux avis qu'ils ont rendus que nous avons décidé de permettre aux gens de retourner chez eux.

À ce stade, l'expert judiciaire va rédiger son rapport qui déterminera les responsabilités. Je ne suis pas expert mais je pense que la vétusté des infrastructures doit jouer un rôle.

**Monsieur Mouhssin :** Si je comprends bien, il a été décidé que les travaux d'égouts sont prioritaires ?

**Monsieur le président :** Nous avons rencontré Vivaqua —qui établissait un planning des travaux— en début de législature. Ceux-ci nous interrogeaient quant au phasage des travaux. Nous leur avons répondu qu'ils étaient prioritaires.

*Monsieur le président propose à monsieur Mouhssin de lui poser une question écrite à ce sujet.*

**27. Fonctionnement du service de jeunesse ; questions d'actualité introduites par M. Ahmed Mouhssin et M. Thierry Balsat, Conseillers communaux.**

**Monsieur Mouhssin :** En juin 2017, suite à un malaise au sein du service jeunesse, une mission pour seconder certains agents communaux a été initiée par le bourgmestre. Il en est ressorti que certains agents communaux vivaient très mal les pressions politiques exercées sur eux dans le cadre de leur mission. Ces pressions sont le fait d'un échevin qui souhaitait que les agents prennent part à la campagne électorale. Que l'avancement, la situation, le poste de ces agents dépendent de leur allégeance ou non nous inquiète, monsieur le bourgmestre. Dans le rapport de cette mission, il est ressorti que les agents n'étaient pas traités de la même manière en fonction de leur degré de soumission.

Je trouve cela malheureux. Le fait que vous ayez diligenté cette enquête signifiait que vous étiez à l'écoute de ces travailleurs. Le fait que vous n'ayez ensuite rien entrepris laisse à penser que le bien-être des travailleurs ne soit pas votre première inquiétude.

Dès lors, je souhaiterais savoir si vous avez pris des mesures afin de mettre fin à ce malaise. Mettre fin à ce malaise, c'est mettre fin à ces pressions.

**Monsieur le président :** Ce n'est pas une question à proprement parler sur le fonctionnement du service jeunesse. Vous parlez de situations qui font l'objet aujourd'hui de procédures disciplinaires qui ne sont pas terminées. Je ne répondrai dès lors pas. Ces documents font partie des éléments du dossier. Je n'ai pas d'appréciation à apporter. Quand la procédure sera terminée, j'accepterai de répondre.

**Monsieur Mouhssin :** À aucun moment je n'ai posé la question de la situation des gens qui se sont plaints de cette situation. Je constate qu'il y a une situation de malaise qui est général. Je constate qu'il y a du favoritisme. Il n'y a pas de procédures en cours pour les bénéficiaires de ce favoritisme, je parle du climat général au sein du service. Publiquement, je soulève ce jour le problème.

**Monsieur Balsat :** Le Collège a-t-il connaissance d'une convention écrite entre la commune de Schaerbeek et le service jeunesse pour l'encadrement de travaux d'intérêt général.

**Monsieur le président :** Non.

## **28. Gestion du stationnement ; question d'actualité introduite par Mme Pauline Warnotte et M. Thierry Balsat, Conseillers communaux.**

**Madame Warnotte :** Nous avons vu dans la presse qu'il y a actuellement une polémique au niveau du stationnement à Saint-Josse et des PV relatifs à ce stationnement —réalisés par une firme privée— qui seraient illégaux. Théoriquement, la commune de Saint-Josse aurait dû, pour la période suivant le premier janvier 2015, signer une convention tripartite permettant la délégation par la commune de la gestion à un partenaire privé. Apparemment, la commune n'aurait pas signé cette convention avec la Région et le partenaire privé. La gestion du stationnement serait dès lors effectuée de manière illégale depuis le premier janvier 2015. Ceci est ce qui est affirmé dans la presse par le journaliste.

Vous avez répondu qu'il y aurait un avenant à la convention qui serait reconduite de manière tacite jusqu'à ce qu'une nouvelle solution soit trouvée.

Vous affirmez dans la presse que les recettes du parking sont substantielles, nous soulignons de notre côté qu'elles sont extrêmement maigres par rapport à ce qui était escompté. Nous avons demandé la tenue d'une commission parking.

**Monsieur le président :** Vous mélangez les recettes de stationnement et de parking. Les recettes de parking sont effectivement faibles, ce n'est pas le cas des recettes de stationnement.

**Madame Warnotte :** Au cours de cette commission parking, nous avons souligné le problème de cette convention tripartite et il nous avait été répondu que le problème serait réglé sous peu. Je souhaiterais savoir ce qu'il en est.

**Monsieur Balsat :** Je me joins aux paroles de ma collègue et ajouterai qu'au dernier Conseil communal, vous avez vanté les finances communales. Je vous cite, vous dites dans la presse : "La commune de Saint-Josse est dans une situation financière fragile, nous venons à peine d'arriver à l'équilibre budgétaire, cette recette est dès lors essentielle". Ma question est la suivante, y a-t-il ou pas de l'argent dans les caisses ?

**Monsieur le président :** Je fus le premier surpris en lisant le journal vendredi. Quelle est la situation du stationnement à Saint-Josse ? En 2004, la commune a signé une convention de concession avec un opérateur privé. Cette convention se terminait en 2014. Parallèlement à cela, juste avant la fin de cette concession, la Région a pris une ordonnance. Celle-ci prévoit qu'à terme, soit on internalise le service, soit on transfère la compétence à l'agence régionale de stationnement.

En 2014, nous avons signé un avenant de six mois avec les trois parties. J'ai appris récemment que le second avenant que nous avons signé n'a pas été paraphé par la Région. Dans l'avenant, à l'article 7, il est stipulé : "à l'échéance du terme, le présent avenant sera tacitement renouvelé par des termes successifs de six mois sauf préavis notifié par une des parties". Ce qui signifie que si l'un des intervenants souhaite dénoncer l'avenant, il a la possibilité de le faire.

C'est un avenant tacite sur le plan juridique, qui est exécuté pleinement par les trois parties. L'opérateur privé verse à la commune des redevances, conformément à la convention de concession précitée ; les reversements, entre la commune et l'Agence, se font conformément à l'arrêté du gouvernement fixant les modalités de répartition finale : la commune rétrocède 15% des bénéfices éventuels à l'Agence de stationnement.

À ce jour, nous n'avons eu aucune remarque de la Région.

À ce jour, les trois parties exécutent pleinement l'accord.

Sur le fond, puisque la question a été posée, je me dois de donner quelques informations.

Nous avons amorti notre politique de stationnement. La majorité avait lancé un grand programme de financement d'horodateurs. Programme qui s'est terminé au cours de l'été 2015. Il s'agissait d'un montant considérable que nous retranchions des recettes du stationnement.

Aujourd'hui, depuis environ deux années, nous n'avons plus d'amortissements à supporter. Nous percevons une recette significative de 600.000 euros dont nous rétrocédons 15% à la Région.

Nous avons ouvert un dialogue avec la Région et nous lui demandons à avoir un revenu comportant une partie fixe. Nous avons investi et avons ce jour des recettes intéressantes découlant de cet investissement. Nous souhaitons une partie fixe d'au moins 300.000 euros, qui correspond à la partie fixe de la convention actuelle.

La Région refuse le principe d'une partie fixe. Nous nous sommes renseignés auprès des communes travaillant avec l'Agence, ils perçoivent très peu. Nous continuons le dialogue avec la Région en espérant obtenir des gages. Lorsque la Région nous a demandé de rétrocéder la taxe sur les chambres d'hôtels, elle a garanti notre recette.

Nous défendons l'intérêt communal.

On nous pousse dans une direction, celle du transfert vers l'Agence régionale. Nous réfléchissons. Nous allons soit internaliser le service en suivant le modèle de Saint-Gilles, soit nous arriverons à un accord avec la Région.

J'ajouterai qu'Evere et Schaerbeek sont quasiment dans la même situation que nous.

Lorsque j'ai mis cela en ballottage avec la situation de la commune, c'est pour souligner que nous avons consenti à des efforts et ne sommes pas prêts à renoncer aux recettes en découlant. Ces recettes sont utilisées dans des politiques communales.

**Madame Warnotte :** Pourquoi la Région n'a-t-elle pas signé le second avenant ?

**Monsieur le président :** Nous ignorions cette absence de signature et n'avons jamais reçu de remarque de la Région à ce sujet.

Si, demain, les juristes de la Région devaient nous faire remarquer qu'il faudrait poser un acte, nous le ferons.

**Madame Warnotte :** Si vous me dites que tout a été fait dans les règles, je vous crois et me demande d'où ce journaliste tient ses informations. Je souhaiterais que l'on me transmette les différents documents.

**Monsieur le président :** Ce sera fait.

**29. Bâtiment sis 9 rue de l'Union ; question d'actualité introduite par M. Ahmed Mouhssin, Conseiller communal.**

*Monsieur le président propose d'apporter une réponse circonstanciée par écrit. Le bâtiment a été identifié par les services communaux, des contacts ont été entrepris avec les propriétaires.*

**Monsieur Mouhssin :** Je signalerai que cette maison se trouve dans un état pitoyable depuis de nombreuses années, certainement huit ans.

**Monsieur Balsat :** Ce bâtiment est abandonné depuis une vingtaine d'années, le propriétaire est décédé il y a 5 ans et il s'agit d'une indivision.

**Monsieur le président :** Notre crainte est le feu, nous avons peur que quelqu'un ne boute le feu.

**30. Accompagnement de l'interdiction des sacs plastiques ; question d'actualité introduite par Mme Zoé Genot, Conseillère communale.**

**Madame Genot :** Le gouvernement de la Région bruxelloise a décidé d'interdire les sacs plastiques à partir du premier septembre 2017. Afin que cela se passe au mieux sur le terrain, il est nécessaire d'épauler les commerçants, notamment via la distribution de sacs réutilisables. Nous avons vu tout à l'heure que nous octroyons des subsides aux associations de commerçants, il y a certainement là un projet à développer. J'ai l'impression qu'actuellement, les commerçants de Saint-Josse ne sont pas au courant de cette interdiction.

**Monsieur le président :** Nous allons demander à nos services où nous en sommes. Nous avons demandé à ce que l'information soit transmise à la population. Nous allons demander où en est la campagne d'information à ce sujet.

**31. Le bien-être animal ; question d'actualité introduite par Mme Veerle Vandenabeele, Conseillère communale.**

**Madame Vandenabeele :** Un titre de commune amie des animaux existe auprès de l'administration de madame Debaets, secrétaire d'État au bien-être animal. Ce titre a été accordé à cinq communes dont Saint-Josse ne fait malheureusement pas partie. Madame Debaets n'est-elle pas au courant que notre commune possède désormais cette compétence au sein de son Collège ?

**Madame Namli :** Nous avons jusqu'au 15 octobre pour rentrer un dossier à ce sujet, ce que nous ferons.

*L'assemblée revient sur le point 8 relatif à la délégation de pouvoir, madame Warnotte ayant reçu le document demandé.*

**Madame Warnotte :** Je souhaiterais demander un vote à ce sujet. Nous passons d'une délégation de pouvoir concernant la gestion journalière à une délégation de pouvoir pour tout ce qui est inscrit à l'ordinaire sans limites de montant ni de durée.

**Monsieur Jassin :** C'est limité par les marchés. À l'ordinaire, ils ne peuvent être relevés plus de deux fois, ce qui les limite *de facto* dans le temps également.

**Madame Warnotte :** Il n'y a pas de limite à la délégation de compétences même.

Pour des questions de transparence, il est agréable aux membres du Conseil de pouvoir avoir une vue sur les dossiers, les conditions et les cahiers des charges, *etc.* Je souhaiterais que cette délégation ne soit pas effectuée de manière pleine et entière, comme c'est ici proposé, mais que ce genre de dossiers puisse toujours être porté à la connaissance des Conseillers.

**Monsieur le président :** Nous reconduisons le même dispositif, Madame Warnotte a une lecture des choses qui lui est propre.

**Madame Warnotte :** Ce n'est pas la même chose, auparavant, cela se limitait aux marchés publics d'une durée d'un an dans le cadre de la gestion journalière, ce qui n'est plus le cas. Dorénavant, il s'agit de tout budget, quel que soit le montant, quelle que soit la durée de la délégation, pour tout budget à l'ordinaire. C'est ce qui est écrit dans la note du service juridique.

**Monsieur le président :** Il y a un quiproquo. Il n'est pas ici question de l'ordinaire, ceci est certain. Je ne comprends pas. Je m'y engage, rien ne changera.

**Madame Warnotte :** Quelle est la différence entre ordinaire et la gestion journalière ?

**Monsieur le président :** L'ordinaire, ce sont les budgets de fonctionnement, l'extraordinaire, ce sont les investissements, qui passent ici au Conseil.

La délégation de pouvoir concernant l'ordinaire a toujours fonctionné de cette manière. Ce que vous dites ne s'applique pas à l'extraordinaire par rapport aux marchés publics. Ceux-ci prévoient une adoption du point au Collège et au Conseil communal.

**Monsieur Jassin :** La loi prévoit que l'on peut renouveler à deux reprises, pas plus. Cela fait trois années.

Vous attribuez le marché pour un an et ensuite, en fonction dont la manière, dont le marché, se passe, vous avez le droit de le renouveler à deux reprises.



Pour certains marchés, on ne le renouvelle pas, comme la loi nous le permet. Par exemple, si nous ne sommes pas satisfaits du prestataire de service.

**Madame Warnotte :** Mais la délégation, nous la votons chaque année ou pas ?

*Monsieur le président propose d'effectuer une dernière vérification à ce sujet.*

### **32. Accès au Conseil Communal ; question d'actualité introduite par M. Ahmed Mouhssin, Conseiller communal.**

**Monsieur Mouhssin :** Tout à l'heure, nous étions en train de consulter les documents du Conseil communal lorsque nous avons entendu des cris à l'entrée. Je suis allé voir ce qu'il en retournait avec Monsieur Balsat. Nous avons vu deux agents de police, il y avait eu un incident. Après avoir discuté avec la personne ayant été interpellée par les deux agents, il s'est avéré que cette personne est arrivée et que les agents lui ont demandé de confirmer son identité, ce qu'elle a fait. Les deux agents lui ont demandé de l'accompagner au sein de la maison communale. À ce moment, il semble qu'ils l'aient attrapé par la gorge. Je ne sais pas exactement ce qui s'est passé.

Il y a deux aspects. Y a-t-il eu de la part de la police abus de violence ?

Ce qui m'interpelle est que la police ait le nom d'un citoyen et l'interpelle alors qu'il n'a rien fait et lui demande de l'accompagner.

Y a-t-il eu une consigne d'interpeller cette personne et de la mettre sur le côté ?

**Monsieur le président :** Il n'y a pas eu de consigne particulière au sujet de quelqu'un. Des personnes ont ameuté des habitants dans les quartiers, cette information est arrivée ici et il a été demandé de prévoir, comme on le fait dans ces cas-là.

Pourquoi ? Car les mots échangés dans la rue étaient des mots qui appelaient à une certaine forme de violence verbale, voire physique.

Ce sont des mesures de prévention qui sont tout à fait raisonnables dans ces cas-là.

Concernant l'incident, s'il y a eu un problème, chacun est en droit de déposer une plainte, nous sommes dans un État de droit. S'il y a des témoins, qu'ils témoignent. Je n'étais pas présent, je ne sais pas ce qui s'est passé. Si quelqu'un a subi un mauvais traitement, cela relève de la justice.

**Monsieur Mouhssin :** Qu'il y ait eu des consignes d'être attentifs, je l'entends. Que des agents de police aient le nom de la personne et aillent l'interpeller, ce n'est pas le fruit du hasard.

Est-ce que le nom d'une personne a été transmis aux agents de police et ceux-ci ont-ils eu, le cas échéant, la consigne de l'interpeller avant qu'elle n'entre au Conseil communal ?

**Monsieur le président :** Je ne sais pas vous répondre, je ne sais pas si le nom de la personne a été transmis. Ce qui est certain, c'est que l'intéressé a fait un travail dans le quartier. Ce travail a été répercuté aux autorités et des mesures ont été prises. Voici, de manière factuelle, comment les choses se sont passées.

**Monsieur Mouhssin :** Pour clôturer, j'ose espérer que ce cas restera un cas particulier. Des citoyens ne peuvent craindre de se faire arrêter lorsqu'ils se rendent au Conseil communal.

*Le conseil revient au point 8.*

**Monsieur le président :** Il y a eu un changement de la loi. Des possibilités de délégation existent pour le Collège. Nous passons ici pour la délégation jusqu'à fin 2018. Comme il y a eu une modification dans la manière de procéder aux marchés publics, nous devons repasser pour la même période, jusque fin 2018, conformément à la première délégation effectuée en début de législature.

*Adopté – Aangenomen.*

*La séance publique est clôturée à 22h25.*